



ouverture d'un commerce et difficulté financière

Par **Nassira62?**, le 11/01/2019 à 05:34

Bonjour, Ouverture d'un commerce en juin difficulté de trésorerie, bientôt à zéro euros. Je pense que très vite je ne pourrai plus payer, ni loyer, ni urssaf etc... Quelle sera la meilleure des conditions sans que je sois personnellement touché par la casse. Un prêt a été fait au nom de l'EURL. Pas de bien personnel. Si liquidation, qui peut la demander, moi-même ou l'urssaf le fera si cessation de paiement de l'urssaf,, comment va se régler l'emprunt, serai je redevable de quoi et à qui. Je souhaite ne récupérer aucune dette pour pouvoir repartir à zéro dans ma vie. A partir de quel moment je peux demander la liquidation, faut-il attendre qu'il y ai des dettes. µQue me restera-t-il à ma charge, comment se règlera les loyer. Merci cordialement

Par **youris**, le 11/01/2019 à 10:13

bonjour,

êtes-vous caution du prêt souscrit par votre société ?

salutations

Par **lola6238**, le 13/01/2019 à 10:42

bonjour,

Non pas de caution personnelle pour :le prêt souscrit pour la société, comment faire pour liquider et fermer au plus vite, qui enclenche la procédure ? l'urssaf ou moi ? que devrai-je régler comme dette. Merci pour votre aide je suis un perdue.

salutations.